

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Garonne**EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JULIA

NOMBRES DE MEMBRES		Présents	Suffrage exprimés	Date de la convocation	Date d'affichage		
En exercice							
9	6	7	22/02/2019	22/02/2019			
L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept février à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond MARTINAZZO, Maire.					VOTES		
					Pour	Contre	Abstention
					7	0	0

Présents : Serge ROUQUET, Christian LAGENTE, Christophe BASCOUL, Fabienne RAMOND, Éric ESCAICH,

Absents excusés : Laurence RIVIERE, Juan ARRIBAS (procuration à Raymond MARTINAZZO) Rosemary GUILLEMOT

Secrétaire de séance : Christophe BASCOUL

Création de nom de rues

Annule et remplace suite à erreur de saisie de date de réunion

Monsieur le maire expose que certaines rues ou chemins de la commune n'ont pas fait l'objet de délibération concernant leurs créations.

Il propose la nomination qui suit :

- Chemin de la Pastourie : route départementale n° 72 qui va de la départementale D1 jusqu'au hameau de la Pastourie.
- Chemin départemental 67 : route départementale n° 67 qui ceinture une partie du bourg
- Impasse de l'église : l'impasse derrière l'église
- Rue de la liberté : rue qui mène de la rue notre Dame à la place des fours
- Rue du campagnal : ruelle devant le clocher, de la place du 11 novembre 1918 à la place des fours

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver les propositions de monsieur le Maire concernant la création du nom de voies non répertoriées sur la commune.
- Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,